



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013

Original : français

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par le Collectif des femmes africaines du Hainaut, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Favoriser des actions visant le développement du leadership et la pleine participation citoyenne de la femme migrante dans le monde

Dans sa résolution [64/169](#), l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2011 l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine, citant le besoin de renforcer les mesures nationales et les activités de coopération régionale et internationale en faveur des personnes d'ascendance africaine qui visent à garantir le plein exercice de leurs droits économiques, culturels, sociaux, civils et politiques. L'objectif principal était de sensibiliser sur les problèmes auxquels sont confrontées les personnes d'ascendance africaine. Cette Année a encouragé des débats qui ont abouti à des propositions conduisant à des solutions afin de surmonter ces défis, mais on note une faible mise en œuvre de ces recommandations.

Le Secrétaire général a créé l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015. Il est nécessaire que le programme accorde davantage d'attention à la migration afin de profiter de ses avantages économiques et sociaux au niveau mondial. Entre autres mesures nécessaires, on peut citer aider les migrants à contribuer au développement, par exemple en faisant de la diaspora un acteur pour le développement et en tenant compte de la mobilité et de la démographie lors de l'élaboration de politiques sectorielles. Nous voulons sortir de la victimisation qui nous cantonne dans les courants actuels de la réflexion mondiale en matière de politique de migration et d'intégration.

Aujourd'hui nous assistons à l'échelle internationale à une dynamique visant une plus large participation des femmes à la sphère de prise de décisions politique et publique qui constitue désormais un critère de référence du niveau démocratique d'une société. Beaucoup de pays s'inscrivent dans cette dynamique au niveau des pays du Nord, mais on note une très faible visibilité des femmes migrantes, surtout celles venant des pays du Sud.

Même s'il est incontestablement vrai que les problèmes tels que l'excision, le mariage forcé, la polygamie, le viol comme arme de guerre nécessitent une solution urgente et durable, il est aussi vrai que ce ne sont pas les seuls, et surtout les réels, problèmes des femmes migrantes : à côté de ces problèmes graves, il y a des femmes qui manifestent une réelle volonté de participation à la construction du monde. Nous ne sommes pas des travailleurs difficiles à placer faute de formation ou de diplôme; nous sommes des travailleurs à compétence sous-estimée et sous-évaluée. Nous avons troqué nos diplômes universitaires contre les tabliers des femmes de ménage par instinct de survie. Certes, il n'y a pas de sot métier, mais il y a des politiques de diversion.

Le processus d'accès au niveau de prise de décisions est un processus de choix de valeurs. L'accès à cette sphère est souvent facilité par les contacts personnels et les réseaux informels, ce qui exclut un grand nombre de migrantes qui n'ont alors d'autre choix que d'accepter les emplois disponibles dans les sociétés d'accueil, même si beaucoup de ces femmes sont plus qualifiées et instruites que leur emploi le laisse entrevoir. Cette situation rend les compétences et le capital humain des femmes migrantes peu visibles par les sociétés d'accueil et maintient l'image d'une femme immigrée sous-qualifiée.

Nous devons favoriser la mise en place d'un programme au niveau mondial, afin d'éviter que de précieuses et rares compétences passent inaperçues, en offrant la possibilité aux femmes issues de la minorité visible de bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien. Cette approche psychosociale aura pour but d'apporter une certaine confiance à la migrante et le réseau qui lui fait défaut. Il s'agit d'une relation d'échange et de partage visant l'émergence de la minorité visible à la sphère de prise de décisions.

À cette cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, nous sommes venues dire ici, au Siège des Nations Unies, que le monde se fera avec les minorités ou ne se fera pas. Beaucoup ont fait le chemin vers l'ONU ce jour pour lui rappeler la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Elles sont venues nombreuses pour remettre à l'ONU ce plaidoyer qui lui rappelle ses engagements vis-à-vis des plus faibles. Elles sont venues parce qu'elles espèrent quitter les rangs péjoratifs de femmes migrantes pour les rangs tout court, pour que vive le monde aux ambitions cosmopolites, vive la globalisation et ses ambitions, vive la femme comme actrice du développement.
